RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260924_15
↳ Désignation d'un élu référent sécurité routière.

Date de la convocation
- **18 septembre 2026**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents
M. Guy BOUTLEUX, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENECAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Mme Sandrine BARDEAUX, MM. Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration
M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
Mme Sylvie BAILLARD a donné pouvoir à M. Jean-Michel SAMUEL *(à compter de 19 h 43)*
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à M. Bertrand ARBLAY.

Absent excusé sans procuration
M. Mehdi GHEZAL.

A été nommé secrétaire de séance
M. Guy BOUTLEUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives... Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile.

Afin de renforcer la prévention des accidents et de promouvoir une culture locale de sécurité des déplacements, il est recommandé que chaque commune désigne un élu référent sécurité routière.

Cet élu assure le lien avec la Préfecture, la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans la sécurité routière.

Ses missions consistent notamment à :

- mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des habitants, des établissements scolaires et des acteurs locaux, en relayant les campagnes nationales et départementales et en soutenant les initiatives locales de prévention ;
- identifier les problématiques de circulation et de sécurité sur le territoire communal, en observant les comportements à risques, en repérant les zones sensibles et en contribuant aux diagnostics menés par les services municipaux ;
- participer aux dispositifs de prévention proposés par l'État et les partenaires (opérations de contrôle, actions pédagogiques, événements thématiques) afin d'inscrire la Commune dans une dynamique collective ;
- accompagner l'amélioration de la sécurité des mobilités, en apportant un avis sur les projets d'aménagement, en encourageant les bonnes pratiques et en veillant à la prise en compte des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, seniors, enfants).

Grâce à son rôle de relais et de coordination, l'élu référent sécurité routière contribue à inscrire durablement la sécurité routière parmi les priorités de la commune et à renforcer la sécurité des déplacements au quotidien.

Considérant la correspondance datée du 1er juillet 2026 du Préfet du Pas-de-Calais qui fait part aux Maires du Département du souhait que chaque Conseil Municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner Monsieur Serge DEVIN comme référent sécurité routière de la Commune.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de désigner comme correspondant sécurité routière Monsieur Serge DEVIN.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

Le Président de séance,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX